

Titre. Facteurs intrinsèques et extrinsèques d'agresseurs sexuels associés à leur passation à l'aveu en contexte d'entrevue d'enquête.

Résumé. L'aveu joue un rôle majeur dans le processus judiciaire d'une part puisqu'il a plus de poids dans la décision du jury que les témoignages et les preuves matérielles et, d'autre part, puisqu'il teinte la perception des autres éléments de preuve. Il doit ainsi être évalué avec soins. Cette considération pose problème avec une population d'agresseurs sexuels comme ces derniers présentent un plus faible taux d'aveu que les auteurs d'autres crimes et que leur aveu est souvent la seule preuve de culpabilité à leur égard. À ce jour, peu est connu sur les facteurs individuels, délictuels et situationnels permettant de prédire l'aveu d'agresseurs sexuels. Par conséquent, les objectifs du présent mémoire sont (1) d'identifier les facteurs individuels, délictuels et situationnels associés à l'aveu et (2) d'établir un modèle d'interaction de ces facteurs explicatifs permettant de mieux comprendre la passation à l'aveu d'agresseurs sexuels en contexte d'entrevue d'enquête. 78 participants ont été recrutés au Centre régional de réception, un établissement correctionnel fédéral situé au Québec. Les données ont été récoltées à partir du Questionnaire d'observation et de recherche concernant l'interrogatoire auprès des agresseurs sexuels (QORIAS) et du Questionnaire informatisé sur la délinquance sexuelle (QIDS). La variable dépendante de l'aveu a été dichotomisée. Dès qu'un élément d'incrimination était reconnu par le suspect autant pour les gestes commis que pour l'intention criminelle et/ou sexuelle, le participant était assigné au groupe d'aveu ($n = 40$). Des analyses bivariées ont permis d'identifier les variables candidates aux analyses multivariées issues des facteurs individuels, délictuels et situationnels. À partir des modèles de régression logistique, le type de preuve, la race de la victime, la consommation d'alcool avant le délit et la présence d'antécédents psychiatriques avant l'âge de 18 ans permettent ensemble de prédire l'aveu d'agresseurs sexuels en contexte d'entrevue d'enquête. Un modèle alternatif a également été retenu en lien avec la race du suspect, ses antécédents psychiatriques et le nombre de relations affectives et sexuelles stables et appropriées. Les résultats obtenus suggèrent ainsi que les agresseurs sexuels constituent bel et bien une population d'intérêt distincte et que, par conséquent, une approche particulière doit leur être réservée en contexte d'entrevue d'enquête. Les résultats appuient également le fait qu'une approche intégrée de l'aveu qui tiendrait à la fois compte des facteurs individuels, délictuels et situationnels est nécessaire pour mieux comprendre ce qui pousse les auteurs d'agressions sexuelles à avouer en contexte d'entrevue d'enquête, même si les facteurs individuels semblent avoir joué une place prépondérante spécifiquement à cet échantillon. Les résultats servent à mieux cerner les responsabilités incombant aux différents corps policiers et à préciser leur rôle en contexte d'entrevue d'enquête de suspects par l'utilisation de facteurs relatifs à l'enquête policière. Cette étude permet ainsi de favoriser des pratiques policières qui respectent l'intégrité des suspects en plus de protéger la sécurité publique.